

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 46 (1973)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Journée romande d'information de l'ASPAN S.O.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre couverture:

Démolition d'un entrepôt en béton armé dans les docks de Londres; difficile destruction d'un produit d'une technologie développée depuis moins d'un siècle. (Photo Oulianov.)

11

Edition Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne

Bureau de la Section romande Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne

Comité de rédaction Président : A. Maret
Membres: MM. R. Bertholet, R. Gay, A. Hœchel, A. Jaquet, B. Meizoz, B. Vouga, J.-P. Vouga

Administration et publicité Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10 - 66 22
Tél. (021) 20 41 41

La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais de l'

ASPAN Association suisse pour le plan d'aménagement national, de la

FAS Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses, de

SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève

Diffusion

Abonnements Suisse : Fr. 22.80 par an. Etranger : Fr. 27.60. Prix du présent numéro : Fr. 2.70. Chèques postaux 10 - 66 22

Communiqué de presse

Journée romande d'information de l'ASPAN S.O.

L'Association suisse pour le plan d'aménagement national, groupe de Suisse occidentale, communique qu'elle organise une journée d'information sur les constructions, le 4 octobre 1973, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Le thème de la journée sera:

Où peut-on construire, comment peut-on construire et quand peut-on construire ?

Six personnalités présenteront le sujet dans ses différents aspects, dont M. le conseiller fédéral D^r K. Furgler et MM. les conseillers nationaux D^r L. Schurmann et J.-F. Aubert qui traiteront le sujet dans son aspect national.

La journée d'information est publique et s'adresse à toute personne, groupement ou association concernés ou intéressés par le thème important et d'actualité qui sera traité.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à l'ASPAN S.O., case postale 356, 2001 Neuchâtel.

Prix de participation à la journée et repas: 50 fr.

Sommaire août 1973

Les arrêtés conjoncturels et les restrictions de crédit, par Bernard Meizoz	13
Esquisse d'une conception de l'enseignement de la technologie, par Niklaus Kohler et Kurt von Arx	17
En Belgique: Accès des handicapés aux bâtiments publics	29
Conseil national, petite question Meizoz du 25 juin 1973	31
Produits à lessive et protection de l'environnement	32
Les maîtres ramoneurs vaudois et la pollution de l'air	32
La construction en France: le progrès en 1972 a surtout concerné les logements chers, par M. Boyer	34